

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal le 4 juillet 2013 dans la petite salle des fêtes

sont présents : X.Dupire, Maire et G.Abraham, B.Libbrecht, D.Grimonprez, J.Decarpenterie, J.Dancoine, C.Dubus, G.Cambien, M.Rouzé, C.Blancke, D.Montois.

sont absents : P.Choteau, P.Klinnik

sont absents excusés : A.Geuns (procuration à D.Grimonprez), S.Fornal (proc.à J.Dancoine), J.M. Empis (proc. A C.Dubus), M.Létienne (proc.à J.Decarpenterie)

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu du 27 mai 2013 est approuvé.

1) Service conseil en énergie partagée

Monsieur le Maire rappelle la délibération N°05/2013 en date du 11 Février 2013 ayant pour objet l'adhésion au service de Conseil en Energie Partagé.

Il informe l'assemblée, que depuis, une commune n'a pas concrétisé son engagement mais deux nouvelles communes ont décidé d'intégrer le dispositif, ce qui engendre une baisse générale des cotisations pour les 10 communes adhérentes au dispositif dès 2013.

La cotisation est donc ramenée à 0,65€ par an et par habitant (contre 0,71€ initialement) soit 1 734,40 € par an pour la commune.

Vote 22/2013 : à l'unanimité 15 oui dont 4 procurations

2) Demande de subvention au titre des amendes de police, répartition 2012

M. le Maire fait part à l'Assemblée de la possibilité d'utiliser les recettes provenant du produit des amendes de police relatives à la circulation routière, répartition 2012 suivant répartition du Conseil Général du Nord.

Il signale que la commune pourrait prétendre, à ce titre, à :

- Une subvention pour la mise en sécurité et en accessibilité des déplacements au niveau du carrefour RD 938 et RD 30
- Une subvention pour la mise en sécurité des abords des écoles de la commune par l'installation de signalétique sur la RD 938 et la RD 30
- Une subvention pour l'installation d'équipements de régulation sur la RD 30

Ces aménagements destinés à améliorer la sécurité des déplacements, à rendre accessibles les traversées piétonnes par les personnes handicapées et à apaiser les circulations, seraient réalisés :

- **Mise en sécurité et en accessibilité des déplacements (carrefour RD 938 et RD 30), pour un coût estimé des travaux à 27 340,44 € HT**
- **Mise en sécurité des abords des écoles (RD 938 et RD 30), pour un coût estimé à 2 339,64 € HT**
- **Installation d'équipements de régulation (RD 30) pour un coût estimé des travaux à 23 761,53€ HT.**

J.Decarpenterie, en charge de ce dossier, précise que les subventions peuvent être espérées à hauteur de 75% et qu'il sera possible d'envisager l'acquisition de commande à destination des non et mal voyants pour déclencher l'alerte sonore aux feux piétons (plusieurs possibilités à déterminer pour la mise à disposition ensuite).

G.Abraham informe que 2 totems « Ecole » seront implantés prochainement. Ils seront illustrés par un dessin choisi parmi ceux réalisés par les élèves de chaque école.

Le Conseil en prend note.

Vote 23/2013 : à l'unanimité 15 oui dont 4 procurations

3) Incorporation dans le domaine public communal des voiries et réseaux divers du lotissement « clos du Vert Bocage »

Monsieur le Maire précise que ce projet fera l'objet, après acquisition en domaine privé communal des voiries et réseaux de desserte de la résidence « **Le Clos du Vert Bocage** » et conformément à l'article **L141-3 Code de la voirie routière**, d'un transfert de domanialité, domaine privé communal, domaine public communal.

Il informe qu'une tondeuse vient d'être achetée, comme prévu au Budget primitif 2013.

A G.Cambien s'interrogeant sur la fréquence des tontes, B.Libbrecht conseillerait une tonte tous les 15 jours en moyenne.

Plusieurs Elus soulignent le point non résolu de l'accès par la rue du lotissement des grès bleus et s'en inquiètent.

Monsieur Le Maire relate qu'il a du faire un arrêté pour l'ouverture exceptionnelle de la dite-rue afin d'assurer la sécurité et les urgences, lors de la braderie de la Pastourelle (l'accès du Chemin de Belande et donc celui du lotissement Vert Bocage étant fermés).

Il s'en suivit des menaces de rupture des négociations en cours par avocats interposés et d'échanges de propos critiques de certains riverains.

Il souligne néanmoins que d'autres, rencontrés lors de la fête de l'école publique, sont impatients qu'elle soit rétrocédée à la commune.

Il rappelle à B.Libbrecht la nécessité de réfléchir sur une opération de sécurité du quartier dans son ensemble et particulièrement dans cette rue des grès bleus où les riverains se sont proposés de financer en partie les travaux de mise en sécurité de leur lotissement.

Il s'engage à ce que tout soit terminé pour la prochaine rentrée de septembre.

Monsieur le Maire promet que l'on parlera des grès bleus à la prochaine réunion du Conseil.

Celui-ci en prend note et décide, sous réserve de l'installation des trois panneaux du sens giratoire par la Sarl Stempniak

- ⇒ D'accepter la vente à la **Commune de Coutiches** par la **SARL STEMPIAK** des voiries et réseaux de desserte de la résidence « **Le Clos du Vert Bocage** » dans le domaine privé communal à titre gratuit
- ⇒ que le transfert de propriété sera réalisé par acte administratif reçu par Monsieur le Maire de **COUTICHES**, autorise Madame GRIMONPREZ Danièle, Adjointe au Maire à comparaître au nom et pour le compte de la commune conformément à la loi **n°2009-526 du 12 mai 2009**. Considère que la présente acquisition passée dans le cadre de l'article **1042 du Code Général des Impôts** ne donne lieu à aucune perception au profit du Trésor.

Vote 24/2013 : à l'unanimité 15 oui dont 4 procurations

4) Future intercommunalité (réforme territoriale)

Monsieur le Maire confirme que la nouvelle communauté de communes prendra effet au 1^{er} janvier 2014 et, compte tenu des élections municipales prévues vers mars, il sera nécessaire d'assurer une période de transition.

Lors de la dernière réunion plénière à Wahagnies, il a été décidé que la structure aurait 59 membres (choix de 52 à 63) selon une clé de répartition de 0 à 3000 habitants etc... soit Coutiches : 1 représentant.

Communes	Population municipale 2013	Nombre de délégués		Communes	Population municipale 2013	Nombre de délégués
Aix les Orchies	1101	1		Herrin	403	1
Attiches	2309	1		La Neuville	680	1
Auchy lez Orchies	1478	1		Landas	2377	1
Avelin	2559	1		Louvil	850	1
Bachy	1448	1		Mérignies	2485	1
Bersée	2262	1		Moncheaux	1448	1
Beuvry la Forêt	2737	1		Mons en Pévèle	2139	1
Bourghelles	1563	1		Mouchin	1368	1
Bouvignies	1517	1		Nomain	2464	1
Camphin en Carembault	1636	1		Orchies	8178	6
Camphin en Pévèle	1977	1		Ostricourt	5225	4
Cappelle en Pévèle	2119	1		Phalempin	4457	4
Chemy	645	1		Pont-à-Marcq	2634	1
Cobrieux	527	1		Saméon	1514	1
Coutiches	2738	1		Templeuve	5786	4
Cysoing	4563	4		Thumeries	3916	3
Ennevelin	2157	1		Tourmignies	687	1
Genech	2605	1		Wahagnies	2588	1
Gondécourt	3967	3		Wannehain	1031	1
				TOTAL	90138	59

D.Montois juge cette répartition injuste et souhaiterait une proportionnelle. Il déclare ne pas vouloir participer à ces votes, ayant toujours été opposé au périmètre proposé puis imposé.

C.Dubus, secrétaire de séance, souligne que cela n'est pas faisable et correspond à un vote abstention.

Monsieur le Maire lit la directive L21.21.20 des Collectivités territoriales, sur ce point précis et confirme que :
Sont considérés comme des suffrages exprimés, les votes « pour » ou « contre », ou les votes « favorables » ou « défavorables ». Ainsi, le refus de prendre part au vote ne peut avoir d'autre conséquence qu'une abstention.
(réponse ministérielle publiée au JO le 27/01/2004 page 690)

J.Decarpenterie souligne que la C.C.Espace en Pévèle équivalente en population à la C.C.Coeur de Pévèle, a 1 délégué de moins qu'elle, ce qui n'est pas équitable.

Monsieur le Maire en prend note mais souligne une fois de plus que cela fut décidé en Conférence des présidents et maire de Pont à Marcq.

Le Conseil se déclare déçu d'autant qu'il n'y a pas de suppléant prévu en cas d'impossibilité du délégué unique. Il souhaiterait dans sa grande majorité 2 représentants avec suppléants :

Vote 25/2013 : nombre et répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire à compter du 1^{er} janvier 2014: 14 contre dont 4 procurations, et 1 abstention (D.Montois)

Vote 26/2013 : nombre et répartition des sièges au sein du conseil communautaire à compter de l'entrée en vigueur du nouvel EPCI au 1^{er} janvier 2014 et jusqu'à l'installation du conseil communautaire issu du renouvellement des conseils municipaux : 14 contre dont 4 procurations, et 1 abstention (D.Montois)

Vote 27/2013 : choix de la dénomination du futur EPCI « Communauté de Communes Pévèle Carembault » : 14 pour dont 4 procurations, et 1 abstention (D.Montois)

Vote 28/2013 : lieu du siège provisoire du nouvel EPCI issu de la fusion des 5 communautés de communes de la Pévèle et du Carembault et de la commune de Pont à Marcq :

- 7 pour dont 2 procurations (J.Dancoine et S.Fornal, D.Grimonprez et A.Geuns, X.Dupire, B.Libbrecht,G.Abraham)

- 3 contre dont 1 procuration (Marc Rouzé, J.Decarpenterie et M.Létienne)

- 5 abstentions dont 1 procuration (C.Dubus et J.M. Empis, G.Cambien, D.Montois, C.Blancke)

vote 29/2013 : désignation des 2 délégués de la Commune au nouvel EPCI pour la période du 1.1.2014 jusqu'à la date des prochaines élections municipales, X.Dupire et D.Grimonprez :

13 pour dont 4 procurations, et 2 abstentions (D.Montois et G.Cambien)

5)consultation sur une demande d'affiliation volontaire au CDG 59

Conformément à la loi N°84-53 du 26 Janvier 1984 et au décret N°85-643 du 26 Juin 1985, la consultation des Collectivités et Etablissements publics affiliés au Centre de Gestion est une obligation préalablement à l'acceptation d'une demande d'affiliation volontaire.

La ville de Dunkerque a sollicité son affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord à partir du 1^{er} Janvier 2014.

Vote 30/2013 : à l'unanimité 15 pour dont 4 procurations

6)nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN suite à leur Comité Syndical du 30 Avril 2013 :

Compétence I « Assainissement Collectif »

☞ VESLUD (Aisne)

Compétences I « Assainissement Collectif » et II « Assainissement Non Collectif »

☞ INCHY-EN-ARTOIS (Pas-de-Calais)

Compétences I « Assainissement Collectif », II « Assainissement Non Collectif » et III « Eaux Pluviales »

☞ Communauté d'Agglomération MAUBEUGE – VAL-DE-SAMBRE pour la commune de QUIEVELON (Nord).

Compétence IV « Eau Potable et Industrielle »

☞ Communauté d'Agglomération MAUBEUGE – VAL-DE-SAMBRE pour les communes d'ASSEVENT, CERFONTAINE, COLLERET, ELESMES, FERRIERE-LE-PETITE, LEVAL, OBRECHIES, QUIEVELON, VIEUX-MESNIL (Nord).

Vote 31/2013 : à l'unanimité 15 pour dont 4 procurations.

7) le dossier contrat enfance jeunesse –CEJ-, inscrit à l'Ordre du jour, est reporté en septembre.

8) tour des commissions et questions diverses

- l'installation des séniors dans la résidence Norévie fut une réussite malgré quelques mises aux points nécessaires. L'inauguration se fera lors des Costiciades de septembre. Les appartements locatifs Norévie sont prévus pour Octobre prochain. Un rendez-vous avec Norévie est prévu pour connaître le devenir des 10 lots libres invendus à ce jour. Plusieurs réflexions sont en cours comme l'agrandissement de la résidence séniors et ou locatifs T4.

Monsieur le Maire se dit, dès à présent, satisfait de ces réalisations qui complètent le parcours sociétal de la personne.

-lors du dernier Conseil d'école, les 3 enseignants assurant l'Etude communale (payante) ont informés Monsieur le Maire et les Elus présents qu'ils ne souhaitaient pas ou plus l'assurer à la rentrée prochaine.

Monsieur le Maire propose de maintenir ce service profitable aux enfants et de rechercher un ou une remplaçante dès à présent. Le Conseil se dit favorable et une annonce de recherche sera affichée sur la porte de la mairie et un communiqué sera inséré dans le bulletin en cours d'élaboration.

-concernant le dossier des pistes cyclables du Conseil général, B.Libbrecht a assisté aux réunions à la chambre d'agriculture et au Conseil Général et se dit pessimiste quant à la prise en compte de nos demandes.

M.Rouzé, ayant assisté à celle de la fédération agricole ne peut que confirmer à sa grande déception, l'emprise sur les terres agricoles ne sera pas sans conséquences.

Une mise à enquête publique devrait suivre.

L'ensemble des Elus s'interroge toujours sur la pertinence de ce projet de doubles pistes qui, arrivées à Coutiches ne pourront pas être poursuivies dans le village, l'emprise des voiries ne le permettant pas.

-Monsieur le Maire confirme l'enfouissement de la ligne 90 000w AVELIN/ORCHIES par RTE afin de sécuriser l'alimentation de la Pévèle et de la région lilloise.

-pour faire suite à un différent rencontré en urbanisme (lotissement Mégille, rue de Fâches), C.Dubus demande à Monsieur le Maire une position claire sur la prise en charge par la commune de la consommation d'électricité des lotissements privés, viabilisés conformément à la législation en vigueur.

Elle souligne que, pour tout un chacun, un lotissement privé assure ses charges de fonctionnement et il est constaté que ce n'est pas toujours le cas. B.Libbrecht, Adjoint aux travaux, confirme et se dit favorable à une règle d'ensemble.

Monsieur le Maire convient qu'à l'usage, afin d'assurer la sécurité, il a été fait quelques exceptions dans le passé.

D.Montois estime que cela se discute et J.Decarpenterie se dit pas d'accord avec cette situation anormale comme une majorité d'Elus.

Après un tour de table et compte tenu des arguments avancés, le Conseil se dit favorable à cette prise en charge à condition que cela ne concerne que la consommation d'électricité et pas le dépannage et autres interventions.

-D.Grimonprez informe avoir assisté à la réunion de la Gendarmerie, sur la « Participation citoyenne » qui sera proposée auprès des habitants volontaires lors de rencontres à venir.

-C.Dubus confirme que le bulletin municipal est en cours d'élaboration pour une distribution fin juillet et que le nouveau plan du village est en cours (des devis ont été demandés...)

-G.Abraham confirme quant à lui,

. que tout est prêt pour la réussite des centres aérés de juillet et août,

. que les Costiciades se préparent et que les bonnes volontés sont toujours les bienvenues.

. la réussite de celle de 2012 a permis de constituer une petite réserve financière : Cette année nous avons pu investir pour près de 5 000€ pour que la fête soit plus belle et plus confortable (achats chaises, tables et bancs, plus de 200 assiettes creuses « couscous »...)

Fin de séance à 21h45

Le Maire,

la Secrétaire de séance

les Elus